

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA




Fiche signalétique du 19/9/2019, révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA
Code commercial: 72562
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Produit de détergence
usage professionnel
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
FRA.BER S.R.L.
Via M.Merisi 40-46
24051 Antegnate (BG) - Italy
Tel.+390363905287
- Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
info@fra-ber.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:
Centro Antiveleni - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +390266101029
Fra-Ber s.r.l. via M.Merisi 40-46, 24051 Antegnate (BG), tel. +390363905287

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Qualité spéciale:
Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

Aucune
 Contenu du produit :
 Le produit contient également
 :
 Allergènes :
 Agents conservateurs:

2.3. Autres dangers
 Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
 Autres dangers:
 Aucun autre danger
















RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 5% - < 15%	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyme thyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18(even numbered) and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts	CAS: 147170-44-3 EC: 931-333-8 REACH No.: 01-21194894 10-39	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
< 2%	Fatty acids,C18 unsatd.,reaction products with triethanolamine,di-Me sulfate-qua		 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
< 2%	BUTOXYETHANOL	CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-21194751 08-36	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
< 2%	Phenol, ethoxylated	CAS: 9004-78-8 EC: 500-013-6	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
< 2%	ACETIC ACID	CAS: 64-19-7 EC: 200-580-7 REACH No.: 01-21194753 28-30	 3.2/1A Skin Corr. 1A H314
< 2%	BUTOXYETHANOL	CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-21194751 08-36	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

- TWA: 98 mg/m³, 20 ppm - Notations: TWA

- TWA: 246 mg/m³, 50 ppm - Notations: STEL

UE - TWA(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STEL: 246 mg/m³, 50 ppm - Notations: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: A3, BEI - Eye and URT irr

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

UE - TWA(8h): 25 mg/m³, 10 ppm - STEL: 50 mg/m³, 20 ppm

ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - STEL: 15 ppm - Notations: URT and eye irr, pulm func

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

UE - TWA(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STEL: 246 mg/m³, 50 ppm - Notations: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: A3, BEI - Eye and URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18(even numbered) and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts - CAS: 147170-44-3

Travailleur professionnel: 12.5 mg/kg - Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 44 03 - Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

Travailleur industriel: 25 03 - Consommateur: 25 03 - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Court terme (aigue)

Travailleur industriel: 25 03 - Consommateur: 25 03 - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Long terme (répétée)

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

Consommateur: 147 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 426 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 89 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 26.7 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 75 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 59 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 6.3 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 89 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1091 03 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 125 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 98 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18(even numbered) and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts - CAS: 147170-44-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.0135 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00135 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.8 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 3000 mg/l

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

Cible: Eau douce - valeur: 3.05 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.3 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 11.36 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.13 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.47 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 85 mg/l

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Cible: Eau douce - valeur: 8.8 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.88 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 34.6 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.46 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.33 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 463 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui offrent une protection complète à la peau, par exemple. caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

Aucun
 Contrôles de l'exposition environnementale :
 Aucun
 Contrôles techniques appropriés
 Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	12	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	3.64 ± 0.5	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	>100 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	1.01 g/cm ³ +/-0,005 g/cm ³	--	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :		--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Température de stockage:	5°C < x < 20°C	--	--

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--
---	------	----	----

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA
 - a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-(C8-18(even numbered) and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts - CAS: 147170-44-3

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5.000 mg/kg - Notations: OECD Guideline 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg - Notations: OECD Guideline 402

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Voie: 18202.OCCHI - Espèces: Lapin Positif - Notations: OECD Guideline 405

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1746 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau 2000 mg/kg - Notations: porcellino d'india

Phenol, ethoxylated - CAS: 9004-78-8

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 2.000 mg/kg - Notations: Metodo: OECD 423

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 2.140 mg/kg

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3530 01

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4960 01

Test: EC54 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 16000 ppm - Durée: 4h

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1746 01 - Notations: Metodo: OCSE 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 01 - Notations: Metodo: OCSE 402

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-(C8-18(even numbered) and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts - CAS: 147170-44-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Remarques: OECD 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Espèces: Poissons 01 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 210

Espèces: Daphnie 01 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 211

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 - Espèces: Plante aquatique > 10 mg/l - Remarques: OECD Guideline 201

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1550 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1840 mg/l - Durée h: 72

Phenol, ethoxylated - CAS: 9004-78-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Metodo: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 128 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo: OECD 202

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 300.82 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Metodo OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 300.82 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo OECD 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 300.82 mg/l - Durée h: 72

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 1550 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 911 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: OECD 204

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 0.97 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

H312 Nocif par contact cutané.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

Fiche de Données de Sécurité

SUPER POLISH PRECERA SCHIUMA

EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.